

Compendium des médicaments: suite?

Quelle est l'incidence des nouvelles conditions juridiques sur le Compendium Suisse des Médicaments®? Un premier éclairage sur la situation juridique et l'informatique dans les pharmacies, cabinets et hôpitaux, sur l'emploi et l'évaluation de ce «gros livre» et sur la «nouvelle» offre a été donné par Documed SA lors d'une manifestation.

Jürg Lendenmann



Porte-parole Alfred Jost: «Swissmedic recommande toujours la publication d'informations dans un annuaire le plus complet possible, comme le Compendium.»



Dr pharm. Richard Egger: «Les hôpitaux ne peuvent se passer du Compendium – plus de 80% d'entre eux le privilégient sous forme de livre», d'après notre étude à Aarau.

Au premier semestre 2011 encore, enregistrer un médicament en Suisse présupposait la conclusion d'un contrat avec Documed SA (société éditrice du Compendium) ou ywese S.à r.l. qui garantissait la publication d'informations sur ledit médicament. **Alfred Jost**, porte-parole de la société Pharmalex S.à r.l. et premier intervenant à la manifestation «Compendium Suisse des Médicaments® – quo vadis?» organisée par Documed SA, a expliqué pourquoi le cadre juridique a changé. A Lausanne, le titulaire d'une autorisation avait déposé une plainte contre la publication d'informations imposée par Swissmedic pour des gouttes homéopathiques nouvellement autorisées en 2006. Le 17 juin dernier, le tribunal administratif fédéral a conclu que Swissmedic n'avait pas le droit d'obliger le titulaire d'une autorisation à publier des informations sur son médicament dans un répertoire édité par un tiers.

Swissmedic cesse l'obligation d'information sur les médicaments

En réaction à cette décision, Swissmedic a cessé d'obliger mais a vivement recommandé dans ses communiqués du 4 août 2011 de continuer à publier des informations sur les médicaments.

Selon Jost, Swissmedic envisageait depuis longtemps de proposer elle-même une solution purement électronique comme celle qu'exigera la loi de 2013 sur les produits thérapeutiques. Swissmedic pense que l'édition 2012 du Compendium sera assurée.

Dans le cadre juridique actuel, résume Jost, le titulaire d'une autorisation doit mettre à la disposition des professionnels de santé des informations sur ses médicaments de façon adéquate. Swissmedic conseille donc de choisir un répertoire le plus complet possible – comme par exemple le Compendium ou ywese.

Compendium: très utilisé par les professionnels

Le Compendium est très populaire et très utilisé par les professionnels – c'est le bilan que dresse GfK à la suite d'une enquête téléphonique réalisée cette année. Selon **Marcus Neureiter** de GfK Switzerland SA, près de 70% des médecins suisses se réfèrent au Compendium plusieurs fois par jour et plus volontiers à sa version papier (87%) qu'électronique (53%). Pour toute question relative à un médicament, les médecins consultent d'abord www.kompendium.ch/ (40%), suivi de Google (23%).

Pour les pharmaciens et droguistes aussi, l'utilisation du Compendium est indispensable, notamment pour les pharmaciens (66%) qui y recourent plus fréquemment par jour que les droguistes (23%).

Les résultats du sondage en ligne présenté par le **Dr pharm. Richard Egger**, pharmacien en chef à l'hôpital cantonal d'Aarau, sont comparables. Pour les médecins et pharmaciens, www.kompendium.ch est de loin la source d'informations la plus importante et la plus consultée pour vérifier l'indication, la posologie et l'administration d'un médicament. Un résultat analogue est obtenu pour les soins en cas de besoin d'informations sur l'application d'un médicament. Dans l'ensemble, 75% considèrent le Compendium (en ligne et livre) comme très utile et 24% comme utile.

Problèmes avec eHealth

Où en est eHealth Suisse? Ce n'est pas un vaste projet national, mais un réseau national – un processus lent qui rencontre bon nombre de résistances et problèmes, explique le **Prof. Christian Lovis**, chef de l'informatique clinique aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Comme l'a montré l'Etude CE 2007, seuls 18% des médecins en Suisse utilisent Internet durant leurs consultations, ce qui place la Suisse en queue de peloton. «Nous sommes encore très loin d'une virtualisation», conclut le Prof. Lovis. La déclaration de **Peter Amherd**, président de VFSM (Association des maisons suisses d'informatique médicale) corrobore ce constat: 18% seulement des médecins se documenteraient électroniquement et moins de 20% gèreraient les dossiers médicaux informatiquement. 78% des cabinets médicaux disposent certes d'un ordinateur avec connexion à Internet, mais celui-ci est rarement placé là où patient et médecin s'entrelient.

L'e-book 2.0 du Compendium

Comme le montre clairement la courte rétrospective du **Dr Matthias Sonnenschein**, Business Development chez Documed SA, Documed avait annoncé il y a longtemps la relève de la version papier du Compendium dont la première édition remonte à 1978. En 1998, le Compen-

dium paraît sur CD-ROM. Depuis, il a été mis à la disposition des professionnels sur Internet et s'est enrichi au fil du temps d'informations (notamment sur les patients), d'un registre des entreprises et des substances actives.

Comme l'a montré **Zeno Davatz** (yweesee S.à r.l.), la version 2.0 du Compendium peut désormais être téléchargée gratuitement à l'adresse www.documed.ch/ebook. Ce livre électronique de 25 Mo permet alors une utilisation rapide hors ligne. Il peut être exploité avec la liseuse Kindle pour PC (uniquement Windows) ou avec le plugin pour liseuse ePub (Mac, Linux, Windows) via Firefox. L'e-book fonctionne sur n'importe quel netbook ou smartphone. Pour iPhone et iPad, il existe une application Compendium gratuite.

Compendium en ligne – une valeur ajoutée

«La version en ligne accroît l'intérêt pour le Compendium car plus de choses sont proposées», a expliqué Sonnenschein. «Déjà enrichi d'Identa, le nouveau Compendium en ligne devrait également être agrémenté d'un registre thérapeutique à partir du 1^{er} janvier 2012. Saisissons cette chance d'en faire une source d'information au quotidien. Car pour répondre à toutes les éventualités légales, les informations spécialisées sont malheureusement devenues trop touffues au fil du temps. Dans le nouveau Compendium – version Web ou «App» – les fabricants pourront diffuser des informations spécialisées sur un espace dédié, comme par exemple de nouvelles propriétés, dans un langage clair et les compléter de liens vers des interlocuteurs ou vers des sites Web consacrés au produit.» (Voir graphique de gauche.)

Dans la version papier, les cahiers complémentaires font le point sur les nouveautés du Compendium – nouveautés commentées par des rédacteurs spécialistes de Documed. A partir du 2^e semestre 2012, ce sont les «News» qui reprendront cette tâche. Par ailleurs, les nouveautés ne seront plus commentées, mais systématiquement classées par importance en fonction des différents groupes professionnels.

«Un tiers des informations sont modifiées chaque année», a expliqué Sonnenschein. «Il faut structurer ces News! La version en ligne du Compendium va permettre de donner des attributs à ces modifications comme par exemple la «spécialité médicale», «importance en termes de sécurité» ou «innovation» et de filtrer en fonction des différents groupes cibles.»

Les lecteurs du Compendium pourront consulter ces «News qualifiées» en ligne ou s'y abonner. Ils pourront également, en tant que médecin spécialisé ou autre prestataire de services médicaux, les recevoir sous forme d'e-mail ciblé de la part des fabricants.

L'intégration d'informations s'affine et se multiplie. Les informations de dosage d'un médicament sont en effet fournies au moment de sa prescription ou de son administration aux patients sous le contrôle d'un système d'information clinique ou du dossier médical électronique du patient.

Documed travaille depuis des années à ce que les informations professionnelles et patients fassent partie intégrante des systèmes logiciels du médecin et du pharmacien – via les bases de données INDEX d'e-mediat SA.» Près de 80% des pharmaciens suisses disposent de pharm-INDEX, medINDEX a été installé 11 000 fois

et insureINDEX fonctionne chez plus de 90% des organismes payeurs.

Outre les services cités qui facilitent l'accès aux utilisateurs, d'autres services censés aider les entreprises sont également prévus pour les partenaires industriels du Compendium, comme par exemple la traduction des données des patients en italien, turc et serbo-croate.

Sonnenschein a conclu en rappelant qu'un aperçu du nouveau Compendium était disponible sur <http://m.compendium.ch>.

La continuité est capitale pour la sécurité des médicaments

«La dernière version papier du Compendium devrait paraître à fin 2012», a annoncé **Peter Höchner**, directeur marketing et ventes chez Documed SA. Les nouveaux contrats doivent d'abord être convenus avec les associations puis présentés aux entreprises. Dans le nouveau modèle de facturation qui entrera en vigueur en 2013 (voir graphique ci-dessous à droite), un prix de base unitaire serait appliqué. Des rabais seraient accordés pour les préparations originales et leurs génériques, les préparations OTC et celles des organismes à but non lucratif.

«La version papier restera encore longtemps chez les médecins», a précisé Höchner qui rappelle l'importance d'éviter les ruptures de support par des inscriptions dans les suppléments prévus afin de garantir la sécurité – ou le suivi – des médicaments. ■

Documed

INFORMATIONS SPÉCIALISÉES À VALEUR AJOUTÉE

Nouveauté: «Messages»

«Messages» mis en valeur

«A partir du 1^{er} juin 2012: pelliculage rouge des comprimés»

Liens vers de plus amples informations:

- sites Web du produit
- interlocuteurs dans la société

<http://www...>

Documed

MODÈLE DE FACTURATION À PARTIR DE 2013

Prix de base = unitaire – dégressif en fonction du nombre d'informations spécialisées

x

Durée du contrat

x

Facteur modifié / non modifié

	X	X	X
	Rabais «Génériques»	Rabais «OTC»	Rabais «à but non lucratif»
=	Prix final «Rx» protection des brevets	Prix final «O+G»	Prix final «à but non lucratif»

A l'avenir, les entreprises pourront accroître la valeur utile de leurs informations dans le Compendium au moyen de «messages» annexes au texte officiel et de liens.

Si le Compendium n'est plus édité sous forme de livre, la facturation en fonction de la longueur du texte pourra être remplacée par des modèles conformes au marché.